



Ni contrat ni salaire

Par Clem06123

Bonjour. J'ai besoin d'aide pour savoir quels sont mes recours car je suis un peu désarçonnée.
J'ai travaillé presque trois mois dans une entreprise en temps que pâtissière, les patrons m'ont fait miroiter un contrat et un salaire. Pour au final ne jamais me fournir de contrat, au bou de quelques semaines je me suis inquiétée et ils m'ont donc fournis un papier soit disant de cession de part sociale dans la société. Me faisant croire que ça remplaçait un contrat en temps qu'associée. Sauf que j'ai appris que même associée je dois avoir un contrat de travail pour travailler dans la société. Il s'est avéré que le document était un faux et n'a donc aucune valeur. Les semaines passent et aucun salaire. J'ai quitté la société car ils m'ont clairement dit qu'ils ne pouvaient pas me payer et me faire un vrai contrat. Ils me font croire qu'ils vont me payer mais deux mois après toujours rien. Que faire?

Par ESP

Bonjour
N'hésitez pas à déposer une plainte pour travail dissimulé et au procureur de la République ainsi qu'alerter l'inspection du travail et l'URSSAF.